



VILLE DE NICE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU SEIN DE LA MAISON SPORT SANTE

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

Face aux défis actuels du système de santé – augmentation des maladies chroniques, vieillissement de la population, baisse des installations de professionnels libéraux de premier recours – la Ville de Nice a choisi d'innover en intégrant pleinement la prévention au cœur des parcours de soins. L'objectif est de tirer parti du réflexe de consultation médicale pour sensibiliser les publics à l'importance d'agir en amont sur leur santé et d'inscrire progressivement la prévention comme une composante naturelle et accessible du parcours de soin.

Dans cette perspective, la Ville déploie une offre de maisons de santé de proximité, articulée autour de deux leviers complémentaires :

- un accès aux soins assurés par des professionnels de santé libéraux conventionnés,
- des actions d'information, de prévention et de dépistage.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'ouverture, prévue en février 2026, du lieu totem de la Maison Sport-Santé, implanté rue d'Italie, au sein de cette nouvelle maison médicale. La Maison Sport-Santé constitue un maillon essentiel de la politique de prévention de la Ville, en favorisant l'accès à une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée, notamment pour les publics présentant des besoins spécifiques en matière de santé.

Intégrée à la maison médicale, la Maison Sport-Santé bénéficie d'une proximité fonctionnelle avec les professionnels de santé, facilitant l'orientation des patients, la continuité des parcours sport-santé et la mise en œuvre du sport sur prescription médicale. Elle disposera à cet effet d'une salle dédiée à la pratique d'activités physiques à visée santé, d'une superficie de 54,5 m², intégrée au bâtiment.

La Ville de Nice souhaite mener une expérimentation et ainsi, lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des associations et des structures privées, qui souhaitent proposer un projet en cohérence avec la nature du domaine public et avec les occupations déjà présentes sur ce dernier.

Les projets présentés dans le cadre de cette expérimentation devront obligatoirement relever de l'activité physique adaptée à visée santé et être encadrés par un enseignant en activité physique adaptée (EAPA), titulaire des diplômes requis.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans une logique de :

- prévention et promotion de la santé,
- accompagnement des publics éloignés de la pratique d'activité physique,
- structuration et coordination de l'offre territoriale en activité physique adaptée à la santé.

Objectifs du dispositif :

- ✓ Développer une offre d'activité physique adaptée à la santé sur le territoire niçois ;
- ✓ Favoriser l'orientation des publics accompagnés par la Maison Sport-Santé vers des pratiques adaptées, sécurisées et encadrées ;
- ✓ Soutenir les associations et structures spécialisées intervenant auprès de publics à besoins spécifiques ;
- ✓ Contribuer à la coordination des acteurs locaux du sport-santé et à la cohérence du parcours des usagers ;
- ✓ Garantir un encadrement qualifié et conforme aux recommandations nationales en matière de sport-santé.

2. LOCAUX

La Ville de Nice entend procéder à la mise à disposition à titre payant d'une salle d'activités physiques à visée santé, intégrée au lieu totem de la Maison Sport-Santé, implanté au sein de la nouvelle maison médicale située 17 rue d'Italie à Nice.

La salle, **d'une superficie de 54,5 m²**, en RDC, est accessible aux personnes à mobilité réduite et bénéficie d'une implantation à proximité des transports en commun. Elle est spécifiquement destinée à la mise en œuvre de séances d'activité physique adaptée à la santé, en lien avec les missions de la Maison Sport-Santé.

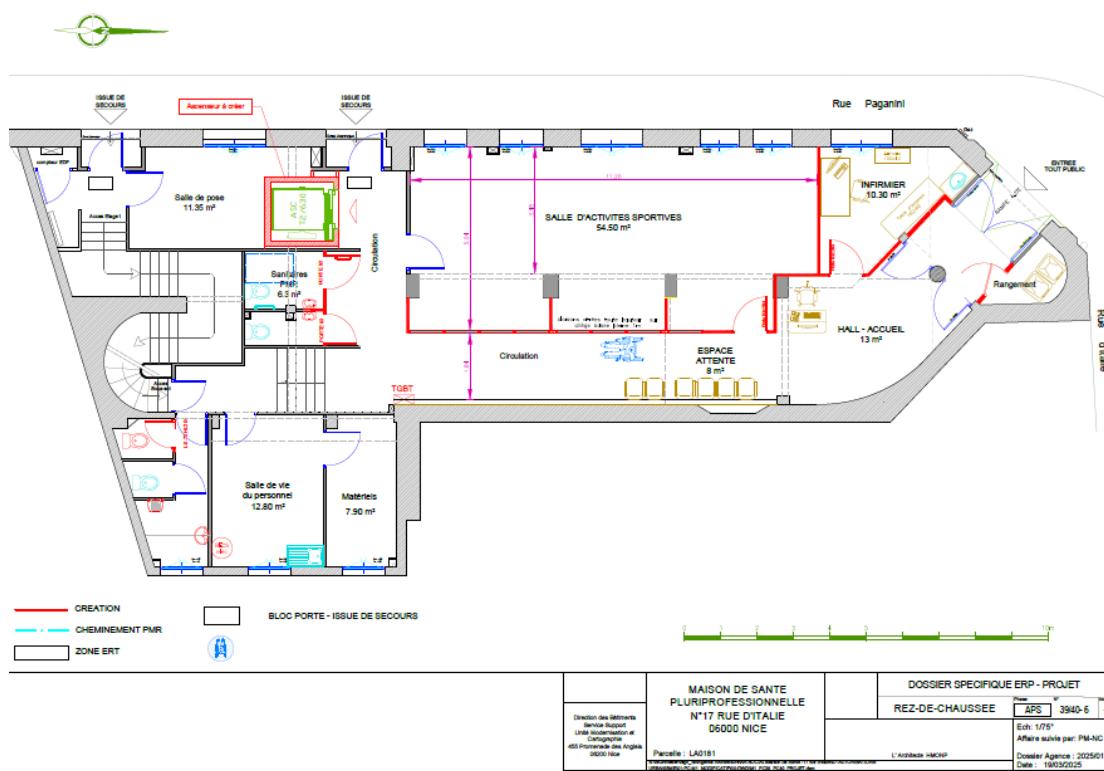
Le bâtiment comprend notamment :

- des espaces de consultation médicale,
- un espace d'accueil et d'attente,
- des sanitaires accessibles PMR,
- des espaces communs,
- un accès wifi.

Organisation des espaces :

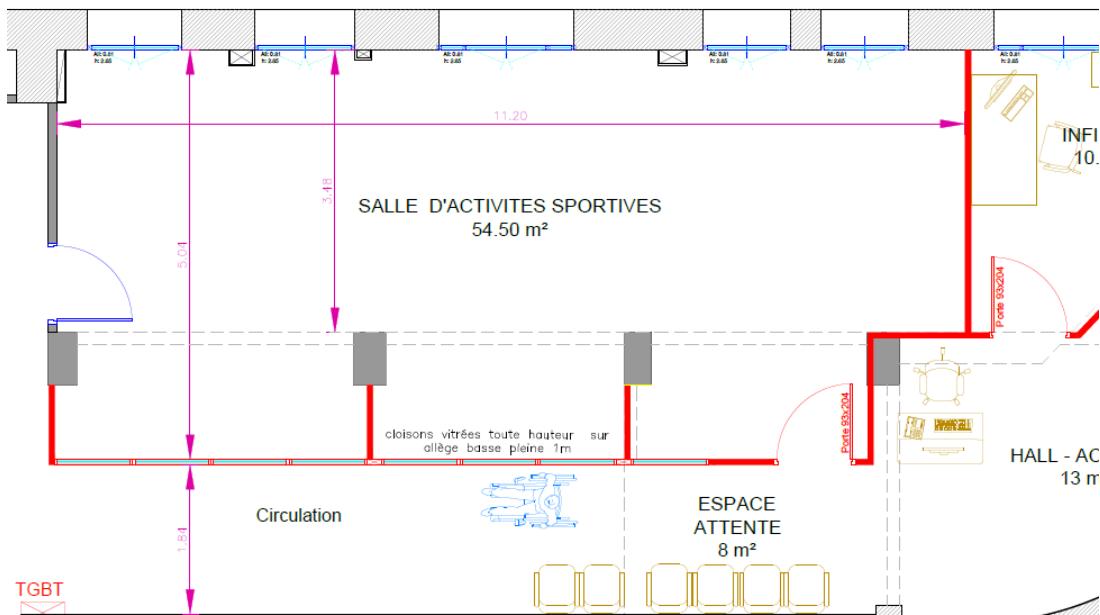
- Rez-de-chaussée :

Le rez-de-chaussée accueille la Maison Sport-Santé de la Ville de Nice et est dédié aux actions d'information, d'éducation à la santé, de prévention. Il a vocation à être le Guichet unique de l'offre APA niçoise.



- Salle d'activités physiques :**

La salle dédiée à la pratique de l'activité physique adaptée constitue un outil opérationnel du parcours sport-santé, exerçant au sein de la maison médicale. C'est cette salle qui est mise à disposition à titre payant.



3. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

La Ville met la salle d'activités physiques à disposition selon les conditions suivantes :

- Elle est mise à disposition sur des plages horaires prédéfinies, sous forme de demi-journées.
- Les créneaux proposés sont compris entre 9h et 19h du lundi au vendredi.
- L'occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance de dix-huit (18) euros par demi-journée.
- La salle sera disponible à compter de l'ouverture de la Maison Sport-Santé, prévue en février 2026, date de fin des travaux.
- La salle d'activités physiques sera mise à disposition, dans le cadre de l'expérimentation proposée par la Ville de Nice, pour une durée de quatre (4) mois. Ainsi, le candidat devra soumettre une proposition en cohérence avec son projet dans la limite de quatre (4) mois. Cette durée correspond à une période transitoire couvrant la phase de démarrage du dispositif, de l'ouverture de la Maison Sport-Santé jusqu'à la mi-juin 2026. À l'issue de cette période, un nouvel appel à manifestation d'intérêt sera lancé.

Toute demande de renseignements pourra être adressée à la Direction de la Santé de la Ville de Nice : sportsante@ville-nice.fr

4. CANDIDATURES

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse :

- aux associations loi 1901,
- aux structures privées,

justifiant d'une expertise en activité physique adaptée à la santé, et proposant des actions relevant exclusivement du sport-santé.

Les projets devront obligatoirement :

- proposer des séances d'activité physique adaptée (APA) à visée santé,
- être encadrés par un enseignant en activité physique adaptée (EAPA) titulaire des diplômes requis.

Une attention particulière sera portée à la capacité des candidats :

- à accueillir des publics à besoins spécifiques (maladies chroniques, handicap, personnes éloignées de la pratique),
- à travailler en lien avec les professionnels de santé et la coordination de la Maison Sport-Santé,
- à contribuer au développement et à la structuration de l'offre locale en APA.

5. FORME DES CANDIDATURES

Les candidatures pourront prendre la forme :

- d'un candidat unique (personne morale),
- ou d'un groupement de structures, avec désignation d'un porteur de projet unique qui s'engagera juridiquement et financièrement pour le groupe.

Les candidats devront transmettre une lettre d'intention motivée (1 page maximum) précisant :

- leur projet d'actions en activité physique adaptée,
- les publics ciblés,
- leur articulation avec la Maison Sport-Santé,
- leur engagement en matière de prévention et de promotion de la santé.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comprendre :

- Une lettre d'intention motivée détaillant le projet (détailée ci-dessus)
- La description des activités proposées (contenus, objectifs, publics),
- Les plages horaires et jours de la semaine souhaités,
- Les modalités d'organisation et d'encadrement des séances,
- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Les justificatifs de qualification de l'enseignant APA.
- A titre indicatif : les tarifs qui seront proposés.

Une visite de la salle est prévue le **mercredi 14 janvier à 10h00**.

Transmission des propositions d'installation :

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert du 9 janvier 2026 au 23 janvier 2026. Les candidats devront remettre leur proposition avant le 23 janvier 2026 à 17h.

Le dossier de candidature visé doit être remis au choix :

- Par voie électronique, à l'adresse électronique : sportsante@ville-nice.fr
- En main propre, contre récépissé à la Direction de la Santé, située au 10 rue Hancy, du lundi au jeudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 15h45.

Date limite de remise des offres : **vendredi 23 janvier 2026 à 17h00**. Pour les dossiers transmis par courrier, le cachet de La Poste fera foi. Tout dossier réceptionné au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considéré comme nul et non avenu.

7. CRITERE DE SELECTION

La Ville de Nice analysera les propositions d'installation pour des **séances d'activité physique adaptée à la santé**, conformément au critère ci-dessous.

Le critère ci-dessous sera utilisé pour évaluer à la fois l'éligibilité et la pertinence du projet. Le dossier sera soumis à l'appréciation d'un comité de sélection.

Nature	Description	Remarques
Qualité du projet	Cohérence de l'activité projetée avec la nature du domaine public et par rapport aux occupations déjà présentes sur ce dernier.	La qualité du projet sera appréciée globalement.

La Ville de Nice pourra demander des précisions aux candidats et/ou les auditionner pour les besoins de l'analyse.

Les candidats seront avisés par mail des suites données à leur candidature.